



## Service Public d'Assainissement Non Collectif



22 Place du Général De Gaulle  
61 400 MORTAGNE AU PERCHE

(neuf ou réhabilitation)

15 r Auguste Mottin  
61500 Sées

<p><b>Service chargé du contrôle :</b> SPANC de la Communauté de commune du Bassin de Mortagne 22 Place du Général De Gaulle 61 400 MORTAGNE AU PERCHE Tél. : 02 33 85 35 81 (secrétariat)</p>	<p><b>Informations à remplir par le SPANC</b> Dossier déposé le : ..... <input type="checkbox"/> Permis de construire n : ..... <input type="checkbox"/> Déclaration de travaux n : ..... <input type="checkbox"/> Réhabilitation assainissement</p>
--	--

### DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce formulaire est à remplir lors

- d'un projet de **création** d'assainissement non collectif neuf ou
- d'un projet de **réhabilitation** d'un assainissement non collectif.

Pour que votre dossier de demande soit complet, vous devez joindre à ce formulaire :

- une **étude de filière**<sup>1</sup> en 2 exemplaires,

Celle-ci doit comporter

- ☒ Un plan de situation au 1/25000<sup>ème</sup> (environ),
- ☒ Un plan de masse au 1/200<sup>ème</sup> (environ) indiquant l'emplacement de la maison, de l'assainissement (collecte, pré traitement (fosse toutes eaux, ...), traitement (épandage, filtre, ...), regards, ventilation, le cas échéant le rejet eaux traitées), le dispositif d'évacuation des eaux de pluie et l'environnement de la maison (limites de propriété, zones de stationnement et de circulation des véhicules, bâtiments annexes (garage, piscine...), surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...), pentes du terrain, puits ou captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur la parcelle ou à proximité, fossés, mares et cours d'eau adjacents, talus, arbres, buissons, haies, jardin potager, etc.),
- ☒ Un relevé topographique (niveaux du sol),
- ☒ Une analyse pédologique (description physique du sol).

- et pour les installations avec rejet *ex-situ* des eaux traitées, une **demande d'autorisation de rejet** (un formulaire de demande est disponible auprès du SPANC) et **un troisième exemplaire** de l'étude de filière.

Une fois complété, ce formulaire et les documents ci-dessus sont à transmettre à :

CDC du Bassin de Mortagne  
22 Place du Général De Gaulle  
61 400 MORTAGNE AU PERCHE

<sup>1</sup> à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010. Une liste indicative de bureau d'études est disponible auprès du SPANC.

**IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE (propriétaire)**

Pétitionnaire : ..... Conjoint : .....  
 NOM, Prénom : ..... NOM, Prénom : .....  
 Adresse actuelle (si différente de l'adresse du projet) :  
 .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone (obligatoire) : ..... Téléphone portable : .....  
 Adèle : .....@.....

**LOCALISATION DU PROJET**

Adresse postale : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Références cadastrales (Sections et numéros de parcelles) : .....

**PRESTATAIRES**

Nom du concepteur du projet (bureau d'études) : .....  
Nom & commune de l'installateur (si prévu) : .....  
 Téléphone : ..... Portable : ..... Fax : .....  
 Adèle : .....@.....  
 L'installateur est couvert par une assurance professionnelle *responsabilité décennale*   
 L'installateur s'engage à respecter les prescriptions du Document Technique Unifié

**CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE**

Nature du projet :  Construction neuve  Réhabilitation de l'existant  
Maison d'habitation : ..... Autres : .....  
 Nombre de chambres (bureau y compris) : .....  Hôtel – nombre de chambres : .....  
 Nombre de pièces principales : .....  Restaurant – nombre de couverts : .....  
 Camping – nombre d'emplacements : .....  
 Autre ..... : .....

**CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT**

Terrain :  
 Superficie : ..... m<sup>2</sup> Superficie disponible pour l'assainissement : ..... m<sup>2</sup>  
 Pente :  plat  faible (< 5%)  moyenne (5 à 10%)  forte (> 10%)  
 Puits sur le terrain ou proche :  Non  Oui  
 Distance par rapport à l'assainissement : ..... m  
 Déclaré pour la consommation domestique<sup>2</sup> :  Oui  Non  
 Le terrain est-il desservi par le réseau public d'eau potable ? :  Oui  Non  
Destination des eaux pluviales :  
 fossé  réseau pluvial  drains  mare, étang  autres (préciser) : .....

**Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.**

<sup>2</sup> Au sens du décret n°2008-652 du 2 juillet 2008. Voir <http://www.forages-domestiques.gouv.fr/>

## DESCRIPTION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pompe de relevage  avant fosse  après fosse

Dispositif de prétraitement :

- fosse toutes eaux : .....m<sup>3</sup>  
 pré filtre incorporé à la fosse  
 autres (préciser) : .....

Dispositifs facultatifs :

- bac dégraisseur : ..... litres  
 pré filtre non incorporé : ..... litres  
 autre (préciser) : .....

Dispositif de traitement :

avec dispersion des eaux traitées dans le sol

ou

avec rejet des eaux traitées

épandage à faible profondeur

nombre de tranchées : .....

longueur totale : .....ml

lit d'épandage surface : ..... m<sup>2</sup>

lit filtrant vertical non drainé surface : ..... m<sup>2</sup>

terre d'infiltration surface au sol : ..... m<sup>2</sup>

surface au sommet : ..... m<sup>2</sup>

autre (préciser) : .....

lit filtrant vertical drainé : surface : .....m<sup>2</sup>

non imperméabilisé  imperméabilisé

dans le sol  surélevé

filtre compact à zéolite : .....

autre (préciser) : .....

pompe de relevage

Évacuation des eaux traitées

infiltration superficielle *in-situ* hors potager

fossé *ex-situ*  réseau pluvial

rivière  mare, étang *in-situ*

autre (préciser) : .....

**Rappels : Fournir une autorisation de rejet dans le cas où les effluents traités sont évacués vers un exutoire (fossé, réseau pluvial, mare ...) situé à l'extérieur du terrain.  
Il est formellement interdit de rejeter les effluents dans un puits.**

### IMPORTANT :

*Le dispositif d'assainissement doit être implanté hors des zones de circulation et de dépôt de charges lourdes. Les regards de la fosse toutes eaux et du dispositif de traitement doivent rester accessibles afin de pouvoir s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement dans le temps. Sa surface ne doit pas être cultivée ni arborée, mais seulement engazonnée.*

## ENGAGEMENT

Par la présente, le **propriétaire sollicite le contrôle de conception du SPANC et s'engage :**

- 1) à réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable (avec réserves) sur le projet et conformément au projet contrôlé,
- 2) à solliciter le contrôle de bonne exécution (2 ou 3 jours ouvrés avant les travaux) auprès du prestataire du SPANC (**Topo Études** au 02 33 28 92 82 ou au 06 73 18 60 57) pour intervenir durant les travaux et en tout état de cause **avant remblaiement**,
- 3) à acquitter **les redevances** correspondant aux contrôles du SPANC, après "le service rendu".

Fait à ..... le.....

Le Propriétaire,

Signature